

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°09-2022-048

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2022

Sommaire

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L' EMPLOI, DU TRAVAIL, DES
SOLIDARITES ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS-DIRECTION /
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L' EMPLOI, DU TRAVAIL, DES
SOLIDARITES ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS - DIRECTION**

09-2022-04-11-00001 - ARRETE PREFECTORAL COMPOSITION DE LA CDEI (6
pages)

Page 3



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITES
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

Service Accès et Retour à l'Emploi

Affaire suivie par Anne MORANDEIRA

Tél : 05 61 02 43 86

Courriel : anne.morandeira@ariefge.gouv.fr

Arrêté préfectoral portant composition de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion

La préfète de l'Ariège
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** les articles R5112-11 à R5112-18 du Code du Travail,
- VU** le code des relations entre le public et l'administration,
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant désignation des membres de la Commission Départementale relative à l'Emploi et à l'Insertion,
- VU** les propositions des collectivités locales, des organisations professionnelles et interprofessionnelles, des organisations syndicales de salariés, des chambres consulaires, des représentants du secteur de l'insertion par l'activité économique, des personnes qualifiées interrogées,
- VU** le décret du 25 novembre 2020 nommant Mme Sylvie DANIELO-FEUCHER, préfète du département de l'Ariège,
- VU** l'arrêté du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) de l'Ariège,
- VU** l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination aux directions départementales interministérielles de Madame Isabelle AYMARD en qualité de Directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDESTPP) de l'ARIEGE,
- Sur** proposition de Madame la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Ariège,

9 , rue du Lieutenant Paul Delpech - 09003 Foix Cedex – Tél : 05 61 02 43 00
Site internet : www.ariège.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission départementale de l'emploi et de l'insertion, instituée par l'article R112-14 du code du travail, concourt à la mise en œuvre des orientations de la politique publique de l'emploi et de l'insertion professionnelle et des décisions du gouvernement en la matière.

Au sein de cette commission départementale de l'emploi et de l'insertion sont instituées **deux formations spécialisées compétentes respectivement dans le domaine de l'emploi et dans le domaine de l'insertion par l'activité économique.**

Article 2 : La formation spécialisée compétente dans le **domaine de l'emploi** est composé de :

- au titre des représentants de l'État :

- la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Ariège ou son représentant,
- le directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale ou son représentant,
- le directeur départemental des finances publiques de l'Ariège ou son représentant.

- au titre des personnes qualifiées en raison de leur compétence dans le domaine de l'emploi, de l'insertion et de la création d'emploi :

- la directrice territoriale de Pôle emploi Aude-Ariège ou son représentant,
- le directeur de la Mission Locale Jeune Ariège ou son représentant,
- la directrice de Cap emploi Ariège-Comminges ou son représentant.

- au titre des représentants des chambres consulaires :

Chambre de commerce et d'industrie :

- titulaire : Monsieur Claude DELPY
- suppléant : Monsieur Rémi PEYROT

Chambre de métiers et de l'artisanat :

- titulaire : Madame Anne DURAND

Chambre d'agriculture :

- titulaire : Madame Clémence BIARD

- suppléant : Madame Stéphanie DEDIEU-LEBRUN

- au titre des organisations syndicales représentatives des salariés :

FO :

- titulaire : Monsieur Denis DENJEAN
- suppléant : Monsieur Luc-Olivier BLANC

- au titre des représentants des organisations professionnelles et interprofessionnelles :

Union Patronale Ariège-Pyrénées (UPAP) :

- titulaire : Monsieur Michel VIGIER
- suppléant : Madame Chloé SAUSSAIS

Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

- titulaire : Monsieur Gérald SGOBBO
- suppléant : Monsieur Pascal CHARIERAS

Article 3 : La formation spécialisée compétente dans le **domaine de l'insertion par l'activité économique** est composée de :

- la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou son représentant,
- la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie ou son représentant,
- la direction régionale des services pénitentiaires ou son représentant,

- au titre des représentants des collectivités locales :

Conseil Régional :

- titulaire : Monsieur Kamel CHIBLI
- suppléant : Madame Pascale CANAL

Conseil Départemental :

- titulaire : Monsieur Alain TOMEIO
- suppléant : Madame Marie-France VILAPLANA

Communes et intercommunalités :

- titulaires : Madame THIENNOT Frédérique ; Monsieur Philippe PUJOL
- suppléants : Madame MAURAN Jacqueline ; Monsieur Alain TOMEIO

- au titre des représentants des organisations professionnelles et interprofessionnelles :

Union Patronale Ariège-Pyrénées (UPAP) :

- titulaire : Monsieur Michel VIGIER
- suppléant : Madame Chloé SAUSSAIS

Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

- titulaire : Monsieur Vincent PEREZ
- suppléant : Monsieur Pascal CHARIERAS

- au titre des représentants des organisations syndicales de salariés :

FO :

- titulaire : Monsieur Denis DENJEAN
- suppléant : Monsieur Luc-Olivier BLANC

- au titre des personnes qualifiées en raison de leur compétence dans le domaine de l'emploi, de l'insertion et de la création d'emploi :

- la directrice territoriale de Pôle emploi Aude-Ariège ou son représentant,
- le directeur de la Mission Locale Jeune Ariège ou son représentant,
- la directrice de Cap emploi Ariège-Comminges ou son représentant.

- au titre des représentants des services du Conseil Départemental :

Pour le service Développement Territorial de l'Économie et du Tourisme (DTET) :

- titulaire : Fanny KUHNT
- suppléant : Julien BERTHET

- au titre des représentants du secteur de l'Insertion par l'Activité Économique :

Fédération des entreprises d'insertion (FEI) :

- titulaire : Monsieur Guillaume SOULA
- suppléant : Madame Cécile JEANJACQUES

Coordination des associations d'aides aux chômeurs pour l'emploi (COORACE) :

- titulaire : Monsieur Nicolas IMBERDIS
- suppléant : Monsieur Steve ROUMEAU

Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) :

- titulaire : Madame Laetitia MELLOOTEE
- suppléant : Madame Laetitia BICHERON

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège et la directrice de la DDETSPP de l'Ariège sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs.

Fait à Foix, le 11/04/2022

La préfète,

